



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 juin 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de Venelles, s'est réuni en séance publique le 23 juin 2009 à 18 heures 30, sous la présidence de Jean-Pierre SAEZ, Maire de Venelles.

Etaient présents à cette assemblée : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Caroline CLAVEL, Marcelle EURIAT, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI, Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Jacques LEGAIGNOUX.

Pouvoirs :

Jean-Pierre MERLIN à Christophe MARIN
Michel GRANIER à Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD
Hedwige PLANTIER à Lydie ARDEVOL
Sylvia GAMBA à Léonce ROUBAUD
Serge BRIANÇON à Monique ALLARD
Marcelle EURIAT à Nicole CARETTE à partir de 20h20 (délibération n°88/2009)

Inès KARAOUI est élue **secrétaire de séance** à l'unanimité.

Evelyne COURSOL souhaite présenter une motion sur le service public postal.

Monsieur le Maire lui répond que la motion pourrait être présentée à l'occasion des questions diverses. Puis Monsieur le Maire demande que l'ensemble du conseil observe une minute de silence suite à la disparition de madame Pascale PORTELLI, membre non élu de la liste présentée par la majorité lors des précédentes élections et membre du CCAS.

I - DÉVELOPPEMENT DURABLE.

N°85/2009 ADHESION AU RESEAU TERRITOIRES DURABLES P ROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Vu le code général des collectivités territoriales ;

M le Maire : cette délibération reprend la rédaction type fournie par l'ARPE. Cela fait un peu doublon avec celle sur l'agenda 21 du réseau PACA 21, mais c'est une démarche complémentaire qui regroupe 6 départements de la région et la région elle-même. Nous ne pouvons donc que l'encourager.

Le conseil municipal décide :

- D'ADHÉRER au réseau Territoires Durables Provence Alpes Côte d'Azur,
- D'AUTORISER le Maire à d'engager toute démarche nécessaire à cette adhésion.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°86/2009 EXTENSION DU DISPOSITIF DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ET D'AIDES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE MIS EN PLACE PAR LA COMMUNE-CHAUDIÈRES ET POÊLES À GRANULÉS DE BOIS.

M le Maire : par cette délibération nous sommes dans la logique de celle prise en décembre 2008 qui permet de cumuler les aides de la CPA et d'autres institutionnels avec celles de la Commune (aides pour l'installation de CESI, COMBI, double vitrage, puits canadiens, pompes à chaleur). A Venelles, en 2008 il y a eu 12 installations, 1 combi et 11 chauffe-eaux. Je vous annonce que le 1^{er} juillet à 16 heures Monsieur le Préfet de Région viendra inaugurer la climatisation solaire à la Campanella.

Nous devrions nous engager à valoriser la biomasse, c'est un projet que nous avons évoqué avec l'EPFR. Nous souhaitons aussi créer un réseau de chaleur avec l'ADEME.

Si nous nous engageons dans cette démarche, ce serait créateur d'emplois. Comme à la Tour d' Aigues où un ancien entrepreneur venellois a créé une fabrique de pellets. Nous souhaitons que soit étudié un projet de cette nature sur Venelles.

Le conseil municipal décide :

- D'INTÉGRER dans le dispositif d'aides communales instauré par délibération n°223/2009 une subvention d'équipement pour l'installation de chaudières et poêles à granulés de bois (pellets), tant pour l'habitat individuel que collectif, à l'exclusion des équipements alimentés par des buches, d'un montant de 250 euros pour les poêles, de 2.500 euros pour les chaudières en habitat collectif de plus de cinq logements et de 400 euros pour les chaudières en habitat individuel (dans la limite de 20% du montant TTC de la facture ou du montant figurant sur l'attestation), sachant qu'elle ne concernerait que des installations réalisées dans des constructions nouvelles ; que l'aide serait accordée par ordre de complétude des dossiers et dans la limite des crédits prévus à cet effet au budget ;

- DE DIRE que ces subventions seront attribuées pour les installations concernées, réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, par ordre de complétude des dossiers et dans la limite des crédits prévus à cet effet ;

- DE DIRE que les crédits sont inscrits dans la section d'investissement du budget primitif 2009 de la commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°87/2009 PROJET PILOTE EXPÉRIMENTAL – INCITATION À COMBINER ISOLATION DE L'HABITAT ET PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES.

M le Maire : c'est une mesure innovante qui découle d'une décision législative. Il est nécessaire de fabriquer de l'énergie à prix compétitif soit à un prix inférieur de 5% au prix du marché pour être éligible au fonds chaleur mis en place par l'Etat. Il y a 2 ans, une étude thermographique aérienne a été réalisée et a montré une déperdition importante de chaleur : 560 foyers ont été répertoriés, 40 se sont positionnés. Le comité de pilotage aura à travailler sur ces 40 foyers qui pourraient être aidés par l'ADEME et la Région à concurrence de 70%, les 30% restant à la charge des particuliers.

Pierre Morbelli : il y a des installateurs sur Venelles dont un jeune très compétent.

M le Maire : nous avons reçu Monsieur ARMAND qui nous a suggéré de trouver des critères sur lesquels le comité de pilotage devra travailler.

Pierre Morbelli : il serait préférable de prendre un installateur indépendant.

M le Maire : des modifications vont intervenir dans les dispositifs fiscaux. Actuellement, dans le périmètre du partenariat, le Conseil Général n'est toujours pas impliqué. J'ai transmis à Monsieur Guérini, lors d'un rendez-vous, 3 fiches dont une sur le Développement Durable. Le décret du 30 mai 2009 a modifié les statuts de l'ADEME et c'est le Préfet qui en est maintenant le délégué régional.

Pierre Morbelli : ce dossier est indigeste pour les non avertis. Il faut être conscient que la partie prise en compte par la commune n'entraînera pas nécessairement les travaux.

Je voudrais apporter une précision dans le paragraphe « OBJET ». Il serait préférable de parler de « centaines de constructions individuelles ou collectives » le véritable problème de l'habitat venellois c'est l'isolation et les travaux réalisés par l'extérieur ont un certain coût. Le pétitionnaire devrait voir la possibilité de le réaliser sur plusieurs années.

Evelyne Coursol : Pendant la réunion avec M. Armand le problème soulevé était : qu'il fallait envisager d'isoler avant de produire de l'électricité. C'est plus dur sur les bâtiments anciens et le coût est extrêmement élevé même pour une collectivité. Nous devons aller dans le sens de l'isolation par les façades en proposant la possibilité d'un phasage des travaux.

M le Maire : en complément de cette délibération, la politique de la rénovation des façades englobe cette isolation. La loi va le définir. A l'échéance 2020, un immense chantier de rénovation thermique aura du être réalisé.

Robert Chardon : la façon de faire est très technique et rentre dans un modèle. L'isolation par l'extérieur a un coût très élevé (10 000 à 15000 €). Le point qui peut être traité, c'est l'isolation des combles (dégradation de la laine de verre) qui permet de gagner une classe, ainsi que l'isolation du vide sanitaire et la pose de double vitrage. Nous devons enclencher le processus.

M le Maire : à tout ceci nous devons aussi rajouter les aides de l'ANAH.

Pierre Morbelli : c'est une enveloppe annuelle qui ne sera pas pour tous. Le dossier est compliqué et il faudrait que quelqu'un puisse l'expliquer, aux particuliers, en Mairie.

Evelyne Coursol : la municipalité de Meyrargues a établi un partenariat avec une société qui travaille dans l'éco quartier (site internet : « tout naturellement »)

M le Maire : Je me suis rendu à Fribourg dans le cadre du réseau PACA 21 que je préside, il y avait 22 cars venus de France. C'est un sujet qui motive énormément. Je vais demander à l'Etat par l'intermédiaire du Préfet d'aider à la constitution d'un local destiné à l'écologie.

Evelyne Coursol : c'est un dossier lourd qu'il faut démarrer rapidement mais de façon progressive. Il y a une demande des associations de Venelles pour connaître l'évolution de la charte de l'Environnement de la CPA.

M le Maire : nous souhaitons avoir une vision plus large du territoire. Je ferai, dans les prochains jours, un compte rendu public sur les différents ateliers et groupes de travail. Nous nous projetons sur la charte 2010. Nous restons ouverts à la discussion avec les associations. Nous avons lancé au niveau du Pays d'Aix un appel à projet (Venelles fait partie des 4 communes qui sont candidates pour mettre au point un Agenda 21). Nous sommes dans cette démarche, mais il reste beaucoup de gens à convaincre, le territoire du Pays d'Aix mérite que l'on fasse un Agenda 21.

Pierre Morbelli : quand est-ce que cela interviendra ?

M le Maire : je suis sur la relance de la Charte, depuis 6 mois.

le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le lancement du projet expérimental ci-dessus décrit ;
- DE DÉSIGNER les membres de son comité de pilotage ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

II – VIE ASSOCIATIVE.

N°88/2009 ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE VENELLES ET L' « ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DE L'ENFANCE À VENELLES (ADREV) ».

Pierre Morbelli : ce qui nous gêne c'est que la convention d'objectifs soit limitée à 19 mois

M le Maire : nous sommes dans une situation de délégation de service public qui ne dit pas son nom exercée par une association de droit privé. Nous sommes conscients des problèmes que cela pose, mais les associations sont soumises à la concurrence.

Pierre Morbelli : la situation actuelle est plus intéressante pour une collectivité. L'association de l'ADREV fonctionne bien et cela coûte environ 18 000 ou 20 000 € à la commune et non pas 230 000 €.

Evelyne Coursol : notre problème vient de la durée mentionnée dans la convention d'objectif. 19 mois ce n'est pas assez pour une structure destinée à l'enfance.

M le Maire : une part majoritaire des flux de financement sont d'essence publique. Il y a deux raisons pour lesquelles cela peut être discuté :

- lorsqu'une association, aussi honorable soit-elle, reçoit de telles sommes il est nécessaire d'avoir un expert comptable et un commissaire aux comptes.

- il y a un problème lorsqu'un bien communal est lié à une institution associative. Un bâtiment construit sur une propriété publique doit être une propriété publique. Il y a aussi le problème de la FCTVA qui dans pareil cas n'est récupéré par personne. Tout plaide donc pour une solution publique.

Marie-Pierre Peyrou : c'est une association à but non lucratif, je suis très cohérente sur ce sujet car beaucoup de personnes travaillent de façon bénévole et motivée.

M le Maire : nous avons déjà eu des soucis avec la crèche parentale. En ce qui concerne le projet de l'extension de la crèche, les responsables n'ont pas les compétences pour traiter et les fonctionnaires doivent s'appuyer sur des sachants.

Jacques Legaigoux : il faut voir l'intérêt des enfants qui me semble un peu oublié. Nous ne parlons que de FCTVA et de commissaire aux comptes.

M le Maire : la gestion de ce type de structure s'accommode mal d'une gestion privée car l'organisation de la structure ne bénéficie pas toujours des compétences requises.

Pierre Morbelli : le service public reste un service fort mais dans ce cas délicat on travaille sur de l'humain (les enfants et leurs parents). Nous avons la chance que cela fonctionne bien, les enfants et les parents sont satisfaits, cela ne coûte pas grand-chose à la commune. N'y touchons pas !

M le Maire : il y a moyen d'améliorer les choses. Pour prendre l'exemple du Service Culturel Municipal. Nous avons été un petit noyau à le défendre. Qui peut aujourd'hui le remettre en question ? Nous sommes passés d'un « machin » associatif à un service porté par l'esprit du service public.

Jacques Legaigoux : l'ADREV serait-il un machin aussi ?

M le Maire : le persiflage n'a aucun intérêt dans le débat.

Robert Chardon : nous sommes d'accord pour aller vers une délégation de service public et un besoin de qualité car nous ne pouvons pas nous contenter de ce qui marche. Nous avons eu un débat sur le million et demi d'euros. Les services publics gérés une association avec des dépenses qui dépassent le million d'euros, c'est malsain.

Marie-Pierre Peyrou : dans beaucoup d'endroits, les crèches qui passent en DSP voient la qualité des services se détériorer. Il n'est pas possible de faire de l'argent avec les enfants. Dans cette crèche, certaines personnes n'ont pas le diplôme nécessaire de fonctionnaire territorial. Par ailleurs, les actuels salariés, au-delà du délai de carence, risquent de se trouver au chômage.

Evelyne Coursol : dans cette structure, il y a beaucoup d'entrées financières de la part de la CAF et de la Mairie. La commune récupère beaucoup d'argent, il reste donc environ 18137 € pour 120 familles à la charge de la Mairie. Actuellement la CAF et le commissaire aux comptes contrôlent cette structure et la commune peut à tout moment demander aussi un contrôle. Un contrat d'objectif n'a jamais été requalifié et la puissance publique a toujours été présente dans une telle structure. L'exemple d'Aix en Provence ne me satisfait pas. Nous pourrions voter car nous ne sommes pas contre la convention d'objectif mais sur 19 mois ce n'est pas possible. Un contrat se développe sur 3 ans.

Robert Chardon : en fait 19 mois, c'est pour mettre autre chose au point.

Pierre Morbelli : depuis la loi du 12 avril 2000 il n'y a aucun conflit juridique entre la délégation de service public et la convention d'objectif. Il faut donner du temps à ce nouveau collectif compétent et bénévole. Je propose 3 exercices pour pouvoir faire quelque chose.

M le Maire : nous avons rencontré les membres de l'association, cette durée nous permet d'envisager une autre solution et nous n'excluons pas que le service public retrouve sa place sous une forme ou sous une autre. L'exemple de la commune de Peynier nous y encourage.

Pierre Morbelli : je persiste à penser que pour permettre au collectif de se retourner et pour affiner la position entre la municipalité et les familles, 3 exercices sont nécessaires.

M le Maire : comment pouvez-vous imaginer qu'il n'y ait pas d'avenir à la structure ? Le type de fonctionnement idéal me paraît être le service public.

Jacques Legaigoux : lors du dernier conseil municipal vous nous aviez dit que la loi SRU n'était pas applicable sur la commune, mais cette loi, par contre, l'est.

M le Maire : la décision a été prise de manière démocratique. Tout a été examiné dans les détails avec les responsables de l'association.

Pierre Morbelli : nous n'avons pas été associés à cette démarche.

Le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire à signer avec le président de l'« ADREV » la convention d'objectifs, jointe à la présente, pour une durée de dix-neuf mois, à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 juillet 2010, par laquelle la Commune s'engage à verser à ladite association une subvention prévisionnelle totale d'un montant de 364.166 euros (soit 230.000 euros sur les douze premiers mois et 134.166 euros sur les sept derniers mois) durant la durée de validité de la convention, sous réserve de ce que ladite association mette tout en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la convention et de ce que les crédits soient prévus chaque année au budget primitif de la commune conformément au principe d'annualité budgétaire.

ADOpte PAR 23 VOIX : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 ABSTENTIONS : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

Madame Evelyne Coursol demande, au nom de son groupe, 5 minutes d'interruption de séance pour consulter ses collègues.

Départ de Madame Marcelle Euriat à 20h20 pouvoir à Nicole CARETTE.

Reprise de la séance à 20h22

M le Maire : l'intérêt de l'enfant et des familles sera au centre des débats et les choses ne peuvent être entendues que comme cela.

Evelyne Coursol : nous sommes d'accord sur le contrat d'objectif mais pas sur les 19 mois donc, nous nous abstenons.

Christophe Marin : cela me vexe car vous ne nous faites pas confiance.

M le Maire : je voudrais vous rappeler une anecdote locale, dans laquelle une association avait monté une école sur la commune. Les membres de cette association se sont séparés sur un conflit majeur.

Evelyne Coursol : en effet et nous vous avons alerté à l'époque et les services s'étaient renseignés pour se faire une opinion.

M le Maire : il faut nous faire confiance, ne partez pas sur la même démarche qu'il y a 5 ans sur la culture. Reconnaissez que vous vous êtes trompés.

Evelyne Coursol : nous demandons à voir. Si vous aviez été confrontés au problème, auriez-vous voté la délibération ?

Christophe Marin : nous nous serions peut-être abstenus mais avec moins de velléité.

Gérard Perez : nous avons été innovants dans beaucoup de domaines, il faut nous laisser faire nos preuves

N°89/2009 ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE VENELLES ET L'ASSOCIATION « LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE VENELLES ».

Le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire à signer avec le président de « La Maison des Jeunes et de la Culture de Venelles » la convention pluriannuelle d'objectifs, jointe à la présente, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2011, par laquelle la Commune s'engage à verser à ladite association une subvention prévisionnelle totale d'un montant de 123.300 euros durant la durée de validité de la convention, sous réserve de ce que ladite association mette tout en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la convention et de ce que les crédits soient prévus chaque année au budget primitif de la commune conformément au principe d'annualité budgétaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

III - FINANCES ET SUBVENTIONS.

N°90/2009 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET VILLE.

M le Maire : le BS est le prolongement du BP mais ce n'est pas un cautionnement. Le BS reprend dans son articulation tout ce que nous avons voté et toutes les remarques des uns et des autres, ont été prises en compte. Certains services avancent, nous avons donc des besoins.

Jacques Legaigoux : c'est l'année du père Noël, hausse des impôts de 7%, versements de la FCTVA et de la DGE qui n'étaient pas prévus. Vous avez des recettes confortables et, malgré tout, vous faites un emprunt d'1 million d'euros.

Robert Chardon : nous empruntons, comme chaque année, et nous avons la capacité de rembourser. Nous verrons en fin d'année quel sera le besoin réel d'emprunt sans mobiliser l'intégralité de l'emprunt.

Pierre Morbelli : en plus du million ?

Robert Chardon : cet emprunt de 1 million nous le faisons presque tous les ans, la dernière fois c'était en 2007.

M le Maire : les mesures contenues dans ce budget sont des mesures de bon sens et il est de bonne et de saine gestion des affaires publiques que d'avoir recours à l'emprunt pour financer les investissements dont l'amortissement porte sur plusieurs générations.

Pierre Morbelli : nous apprécions !

Marie-Pierre Peyrou : l'alimentation du chalet, c'est quoi ?

Alain Quaranta : c'est la mise en route, l'approvisionnement en denrées diverses et matériel de fonctionnement.

Marie-Pierre Peyrou : cela n'est pas géré par la régie ?

M le Maire : En réalité, un service payant nécessite la création d'une « régie » qui assure la gestion des paiements et des encaissements.

Marie-Pierre Peyrou : il y aura donc une ligne « recette » ?

Pierre Morbelli : depuis quand est ouverte la buvette

Alain Quaranta : depuis janvier 2009

Pierre Morbelli : à combien se montent les recettes ?

Robert Chardon : environ 6000€

Alain Quaranta : le chalet n'a jamais été installé pour faire fortune

Marie-Pierre Peyrou : je posais ces questions car je suis soucieuse qu'un service municipal ne coute pas trop cher.

Christophe Marin : j'aimerais juste faire une vérification. Les travaux pour le gazon synthétique ont commencé plus tard que prévu. Il faudrait que cela soit prêt pour la saison de foot.

Alain Quaranta : un arrêté a été pris pour une fin de travaux au 31 juillet 2009.

M le Maire : nous avons acheté les poneys pour environ 2.400€ soit environ 700 € le poney.

Le Conseil Municipal décide :

- DE VOTER le budget supplémentaire de l'exercice 2009, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :	444.922,58 €
Section d'investissement :	2.088.748,08 €

ADOPTÉ PAR 23 VOIX : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOUL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

N°91/2009 ADMISSIONS EN NON VALEUR SUR LES EXERCICES 2005, 2006, 2007 ET 2008.

Le Conseil Municipal décide :

- D'ADMETTRE EN NON VALEUR les titres de recettes émis au cours des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 correspondant aux produits côtés irrécouvrables, dont le montant total est de 10.357,55 € ;
- DE DIRE que la dépense sera prélevée sur le compte 654 de la section de fonctionnement du budget ville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°92/2009 REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ.

Pierre Morbelli : quel est le gain annuel par rapport à l'a dernier.

Arnaud Mercier : 2300 €

Le Conseil Municipal décide :

- DE CALCULER la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issue du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 ;
- DE FIXER le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, ci-dessus présenté, prévu au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 en y appliquant le taux de réévaluation de 17.70% ;
- DE DIRE que la redevance sera actualisée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'index ingénierie, l'index de base étant celui de juin 2008 soit 781,3, et de la population de la commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°93/2009 ASSOCIATION DE L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE DE VENELLES - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE.

M le Maire : présente ses remerciements aux commerçants qui se sont investis et qui bénéficient par la même occasion des retours.

Pierre Morbelli : « les mardis en fête » c'est une bonne initiative mais les prix sont trop chers et il n'y a pas grand-chose dans l'assiette.

M le Maire : nous sommes pour la liberté du commerce et nous n'intervenons pas.

Pierre Morbelli : cela fait le bonheur du marchand de pizza.

Evelyne Coursol : cette manifestation est très bien, en revanche, en ce qui concerne l'élection de Miss Pays d'Aix ma sensibilité me dit que c'est une manière de regarder la femme comme un objet.

Pierre Morbelli : le pharmacien est content car les élus ont des crises de conjonctivite.

M le Maire : j'avoue que j'ai été très agréablement surpris par le spectacle que je suis allé voir à Carry le Rouet et je pense que le spectacle à Venelles sera superbe.

Françoise Weller : j'ai été impressionnée par le message des jeunes filles qui ont fait des études et je n'ai pas vu le côté négatif.

Evelyne Coursol : c'est un travail sur l'image de la femme que je regrette.

Le Conseil Municipal décide :

- DE VOTER une subvention complémentaire de 6.000 € à l'Association de l'Activité Economique de Venelles ;
- DE DIRE que la dépense sera prélevée sur le compte 6574 – 90 de la section de fonctionnement du budget ville 2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°94/2009 AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUÉE AU CCAS – EXERCICE 2009.

Marie-pierre Peyrou : cette somme aurait pu être laissée au CCAS qui va connaître une année plus dure à cause de la crise.

M le Maire : nous faisons une mesure technique et nous reviendrons sur le débat politique si nécessaire.

Le Conseil Municipal décide :

- D'AJUSTER le montant de la subvention attribuée au C.C.A.S. en retirant 10.000 € correspondant aux recettes issues du dispositif de téléassistance que cet établissement percevra désormais ;
- DE DIRE que la subvention 2009 pour le C.C.A.S. s'élève de ce fait à 370.000 €.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABLEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 ABSTENTIONS : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

N°95/2009 DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX, AU CONSEIL RÉGIONAL ET À L'ADÈME POUR LA CRÉATION D'UN POINT INFO ÉNERGIE À VENELLES.

Le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le plan de financement de cette opération ;
- De SOLLICITER l'aide de la Communauté du Pays d'Aix, de l'ADEME, du Conseil Régional et de l'Union Européenne la plus large possible ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°96/2009 DEMANDE DE SUBVENTION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DES BOUCHES DU RHÔNE POUR LA CRÉATION DU BUREAU MUNICIPAL DU TOURISME.

Pierre Morbelli : demande à modifier dans le texte de la délibération « atouts touristiques de la région » par « atouts touristiques de notre département » car la subvention est demandée au CDTB.

Le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le plan de financement de cette opération ;
- De SOLLICITER l'aide du Comité Départemental de Tourisme des Bouches du Rhône la plus large possible ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°97/2009 ADAPTATION PARTIELLE DE LA TAXE ASSAINISSEMENT ÉMISE EN 2006 EN RAISON D'ÉLÉMENTS DE FAIT.

Le Conseil Municipal décide :

- DE DIRE que la taxe d'assainissement pour les 3 logements qui n'ont pas été réalisés n'est pas due en raison d'éléments de fait ;
- DE DIRE que la taxe due pour le seul logement effectivement réalisé s'élève à 2.133,18 € ;
- DE DIRE que la compensation de 6.399,54 € sera prélevée sur le compte 673 de la section de fonctionnement du budget ville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°98/2009 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) – ETUDES PRÉALABLES A LA MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION.

Le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le plan de financement de cette étude ;
- De SOLLICITER l'aide du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) la plus large possible ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.
6 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOLO, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

IV – AFFAIRES SCOLAIRES.

N°99/2009 TARIFS DES REPAS SERVIS AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE LA COMMUNE – VARIATION AU 1^{ER} JUILLET 2009.

Evelyne Coursol : pourquoi ne pas maintenir la même part parentale et augmenter la part communale.

M le Maire : nous essayons d'être équitables entre les deux pour ne pas avoir à réajuster les prix tous les deux ou trois ans.

Pierre Morbelli : quel est le montant de l'augmentation par rapport à la part communale. Nous discutons sur un millier d'euros, cette somme minimale pourrait être prise en compte par la commune. Je fais le rapprochement avec le repas des fonctionnaires d'un montant de 1500 €.

Christophe Marin : ces 1500 € ont été donnés de bon cœur. Ils récompensent leur investissement personnel lors de l'épisode neigeux où tous se sont mobilisés.

M le Maire : je ne permettrai à personne de porter l'ombre d'une critique sur un fonctionnaire de Venelles. Ils sont dignes de tous éloges.

Le Conseil Municipal décide :

- DE FIXER le tarif de la part usager des repas servis aux élèves des écoles maternelles et primaires de la commune à compter de 1^{ER} juillet 2009, selon les modalités suivantes :

	Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2008				Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2009			
	Prix repas HT	Prix repas TTC	Part usager TTC	Part communale TTC	Prix repas HT	Prix repas TTC	Part usager TTC	Part communale TTC
maternelle	4,4862 3	4,733	2,97	1,763	4,5950 8	4,848	3,04	1,808
primaire	4,6599 7	4,916	2,97	1,946	4,7730 4	5,035	3,04	1,995
Occasionnel maternelle	4,4862 3	4,733	4,46	0,273	4,5950 8	4,848	4,56	0,288

Occasion- nel primaire	4,6599 7	4,916	4,46	0,456	4,7730 4	5,035	4,56	0,475
---------------------------	-------------	-------	-------------	--------------	-------------	-------	-------------	--------------

- DE DIRE que les crédits sont prévus au budget communal.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 ABSTENTIONS : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

N°100/2009 PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – SUPPRESSION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DEMANDÉE AUX FAMILLES.

Le Conseil Municipal décide :

- DE SUPPRIMER la participation financière de un euro due par les familles dont les enfants sont concernés par un PAI ;
- D'ABROGER en conséquence la délibération n°274/2002 ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V – SERVICE JEUNESSE.

N°101/2009 EXTENSION ET ADAPTATION DU DISPOSITIF DU PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) INSTAURÉ DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE LA COMMUNE AU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT.

Le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER la signature d'un projet d'accueil individualisé entre la Commune, la famille et le médecin traitant, sur recommandations d'un allergologue, s'agissant des enfants fréquentant le centre de loisirs, éventuellement sur les mêmes bases d'un PAI existant au titre de la restauration scolaire si l'enfant en bénéficie ;
- DE DIRE que la famille fournira un panier repas journalier, sous réserve d'un contrôle strict de son contenu, sa conservation étant assurée dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- DE DIRE que du tarif journalier de centre de loisir est déduite la fraction de prix correspondant au montant du repas facturé par la société confectionnant les repas, les enfants concernés par le PAI consommant le panier fourni par la famille ;
- DE DIRE que pour des séjours prolongés se déroulant en dehors de la Commune, le Directeur du centre de loisirs prendra les dispositions de régime alimentaire qui s'imposent, si nécessaire, en concertation avec le responsable de la cuisine du centre d'accueil ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°102/2009 DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX – AIDE À LA PROGRAMMATION ET À L'ACTION CULTURELLES.

Le Conseil Municipal décide :

- DE SOLLICITER une subvention de 39.300 € pour l'année 2009 auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour une aide à la programmation et à l'action culturelles visant à favoriser le développement culturel sur la Commune de Venelles ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°103/2009 CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE CONSEIL GENERAL – SAISON 13 - 2009/2010.

Le conseil municipal décide :

- D'ADHÉRER au dispositif « Saison 13 », pour la saison 2009/2010, proposé par le conseil général des Bouches-du-Rhône ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention afférente ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°104/2009 ACTUALISATION DES TARIFS DES SPECTACLES ET DES CONFERENCES ORGANISES PAR LA COMMUNE.

Pierre Morbelli : les conférences devraient être gratuites.

M le Maire : mais les intervenants sont rétribués.

Le Conseil Municipal décide :

- D'ACTUALISER les tarifs du service culture tels que décrits ci-dessus ;
- DE DIRE que les recettes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget communal ;

ADOPTÉ PAR 23 VOIX : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

VII – URBANISME.

N°105/2009 CHANGEMENT DE DENOMINATION D'UNE IMPASSE – « CHEMIN DE LA BOSQUE ».

Le Conseil Municipal décide :

- D'ATTRIBUER le nom de « Chemin de La Bosque » à l'impasse communale n°341 ;
- DE DIRE que la délibération n°70/2009 est abrogée et que la présente s'y substitue ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°106/2009 ACQUISITION PARCELLES CADASTRÉES SECTION BO 129 ET 132.

Pierre Morbelli : je pense qu'il s'agit de la maison Fabre, mais les propriétaires de la maison mitoyenne seraient aussi vendeurs.

Alain Quaranta : c'est en zone inondable et puis il n'y a pas de permis de construire.

Pierre Morbelli : le permis date de 40 ans mais il ne le retrouve pas.

Le conseil Municipal décide :

- D'ACQUÉRIR les parcelles cadastrées BO 129 et 132 pour une surface de 3.861m² au prix de 170.000 euros conformément à l'estimation effectuée par France Domaine ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°107/2009 CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BN 59.

Pierre Morbelli : pourquoi cette délibération ?

M le Maire : à la demande du bureau d'étude.

Le conseil municipal décide :

- D'ACCEPTER la création d'une servitude de tréfonds sur la parcelle BN 59, afin de permettre le passage d'un câble basse tension en souterrain ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette affaire et notamment la convention annexée à la présente.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

VIII - INSTITUTIONS.

N°108/2009 EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORTS TECHNIQUE ET FINANCIER SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS - EXERCICE 2008.

Robert Chardon : sur la régie des eaux nous avons lancé le remplacement des canalisations pour 900 000€ et la certification ISO pour 14 000 €

Le Conseil Municipal prend acte des rapports techniques et financiers des services de l'eau et de l'assainissement assurés par la R.E.V.E. pour l'exercice 2008.

N°109/2009 RESTAURATION COLLECTIVE – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS – EXERCICE 2008.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur de la Société SOGERES relatif au prix et à la qualité de la restauration collective pour la période du premier au 31 décembre 2008.

N°110/2009 MANDATS SPÉCIAUX ACCOMPLIS PAR LES MEMBR ES DU CONSEIL MUNICIPAL - MISSIONS ACCOMPLIES PAR LES FONCTIONNAIRES COMMUNAUX - REMBOURSEMENT ET AVANCES DES FRAIS DE MISSION – FRAIS RÉELS.

Marie-Pierre Peyrou : pourquoi mélange-t-on les élus et les fonctionnaires. Les élus ont choisi d'être là où ils sont, je ne trouve pas nécessaire de faire des avances.

Gérard Perez : pour les élus, en fonction de leur salaire lorsque l'on gagne 1100€ par mois, ce n'est pas toujours possible de faire des avances.

M le Maire : sous notre mandature, aucun élu ne dispose de voiture de fonction ou de carte de carburant. Mieux vaut pour éviter toute polémique, ne pas évoquer les ombres du passé.

Le Conseil Municipal décide :

- DE CONSENTIR à ce que les membres du conseil municipal de Venelles et les fonctionnaires communaux puissent bénéficier d'une avance de 75% des frais réels estimés de leur déplacement et séjour au titre d'un mandat spécial ;
- DE DIRE que la dépense est prélevée à l'article 6532 du chapitre 65 pour les élus et au chapitre 011 pour les fonctionnaires, dans le budget de la commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

IX – PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES.

N°111/2009 SUPPRESSION DE POSTES.

Pierre Morbelli : je suis d'accord pour que le tableau des effectifs soit mis à jour mais il y a un amalgame entre le tableau et les fonctionnaires remerciés.

Le conseil Municipal décide :

- DE SUPPRIMER les postes suivants actuellement non pourvus :

En catégorie B :

- 1 poste de rédacteur chef à 35 heures,
- 1 poste de rédacteur à 35 heures,
- 1 poste d'assistant qualifié de conservation des bibliothèques de 1^{ère} classe à 29 heures 30,
- 2 postes de technicien supérieur principal à 35 heures,
- 2 postes de technicien supérieur à 35 heures,
- 1 poste de contrôleur chef à 35 heures,
- 1 poste de contrôleur à 35 heures,

En catégorie C :

- 4 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 35 heures
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 25 heures
- 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35 heures
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20 heures
- 2 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe à 35 heures
- 4 postes d'ATSEM de 2^{ème} classe à 35 heures – suppression du grade
- 1 poste de chef de police à 35 heures – suppression du grade

En contractuel :

- 1 poste de directeur du service enfance jeunesse à 35 heures

- DE SUPPRIMER le poste suivant actuellement pourvu :

En catégorie B :

- 1 poste de rédacteur chef à 35 heures

- DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs permanents de la commune, joint à la présente.

ADOpte PAR 23 VOIX : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 ABSTENTIONS : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

N°12/2009 ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS D'ASTREINTES AUX FONCTIONNAIRES DE LA FILIÈRE POLICE.

Le Conseil Municipal décide :

- D'ATTRIBUER aux agents titulaires appartenant aux cadres d'emplois de la filière police municipale les indemnités d'astreintes à domicile définies par les textes susvisés ;
- DE DIRE que les agents seront indemnisés sur la base de l'arrêté ministériel sus visé et que les revalorisations réglementaires qui pourront intervenir s'appliqueront automatiquement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire suspend la séance à 21h41 pour donner la parole à la salle.

Christophe Marin : je souhaiterais savoir pourquoi vous avez voté contre la vidéo protection ?

Evelyne Coursol : nous avons voté « contre » la dernière fois car nous ne souhaitons pas que cela déborde dans le centre ville, même si je comprends que dans les zones d'activités l'éclairage et la vidéo protection sont nécessaires.

M le Maire : ce week-end il y a eu des dégradations. C'est un outil de prévention car si des contrôles de vidéo protection avaient été possibles, nous aurions pu identifier les auteurs.

Jacques Legaigoux : des études montrent que la vidéosurveillance ne résout rien.

Denis Klein : des études montrent aussi le contraire.

Evelyne Coursol présente une motion sur le service public à 21h50

Chers collègues,

Le texte de la motion relative au maintien du service public postal que nous proposons à votre approbation ce soir, a été voté à l'unanimité des Conseillers Généraux.

Le groupe Venelles en Vie vous propose de témoigner à nos concitoyens venellois, de l'intérêt que nous portons au maintien d'un service public postal compétitif et de qualité qui intervient quotidiennement dans la qualité de leur vie et notamment celle des plus fragiles comme les personnes âgées par exemple, en votant cette motion.

Nous vous remercions.

Motion relative au maintien du service public postal présentée par le groupe Venelles en vie.

Le gouvernement prépare depuis plusieurs mois, avec le conseil d'administration de la Poste, un changement de statut de la Poste qui, d'entreprise publique deviendrait une société anonyme dont le capital serait introduit en bourse. En dépit de l'annonce de la création d'une commission nationale le projet de réforme continue de faire peser de graves menaces sur l'existence même du service public postal auquel les français restent majoritairement attachés.

La dégradation du service public de la Poste est marquée depuis plusieurs mois par le manque de personnel impliquant la multiplication des fermetures définitives ou temporaires de bureaux de poste pendant les périodes où l'entreprise publique connaît des baisses d'effectifs conjoncturelles.

Au moment où, un séisme financier fait vaciller l'ensemble du système bancaire international, il est important de rester vigilant sur le maintien des services publics.

Une telle réforme sonnerait le glas du service public postal. Les zones rurales de notre département, les quartiers populaires de nos villes, seront les premiers touchés par la fermeture des bureaux de poste qui pourront dégager une rentabilité suffisante.

En conséquence, le Conseil Municipal de Venelles,

- *Affirme son opposition à toute privatisation de la Poste sous couvert d'un changement de statut*
- *Demande la mise en place d'un service postal moderne et de qualité répondant aux besoins des populations sur l'ensemble du territoire du département des Bouches du Rhône.*

M le Maire : c'est un sujet important et on prend en compte la démarche. Actuellement la Poste doit basculer dans les locaux qui sont construits par « Famille et Provence ». Or ces derniers n'ont toujours pas eu de réponse en ce qui concerne leurs désirs et leurs besoins. Nous n'avons pas non plus de réponse alors que la Poste doit nous rendre les locaux en février 2010. Nous allons procéder par l'intermédiaire d'un huissier.

Pierre Morbelli : ce texte a été élaboré parce qu'il y a lieu de maintenir le service postal pour l'ensemble du département.

Robert Chardon : sommes-nous obligés de voter aujourd'hui ?

Pierre Morbelli : nous, nous votons.

M le Maire : laissez-nous le temps pour nous renseigner sur le sujet et faire un point. Je trouve paradoxal que vous défendiez avec autant d'ardeur la poste, et semblez ignorer l'intérêt du service public lorsqu'il s'agit de la crèche.

Reprise de la séance et lecture des décisions à 22h05

La séance est levée à 22h11

La secrétaire de séance

Inès KARAOUI